

FORMASPORT



BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Éducateur (trice) Sportif (ve)

Mention : Activités Physiques pour Tous

La fiche métier

Missions :

L'Éducateur sportif multi activités exerce en autonomie auprès de tous les publics (enfants, adultes, seniors...) son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans le champ des activités physiques et sportives (sports collectifs et individuels, activités de pleine nature, activités d'entretien corporel), dans la limite des cadres réglementaires. Il interviendra dans les milieux scolaire et périscolaire, dans les entreprises et les associations, salarié ou autoentrepreneur.

Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.

Liste des compétences visées

Compétences : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.
- Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.
-

Compétences : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.
- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.
- Evaluer un projet d'animation

Compétences : CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous à partir des particularités des publics impliqués.
- Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.

Compétences : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités physiques pour tous en lien avec les singularités des pratiquants.
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités afin que chaque sportif évolue en sécurité.

- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité.

Débouchés :

L'animateur / éducateur sportif titulaire du BP JEPS APT exerce principalement ses fonctions au sein de collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, secteur scolaire :

Educateurs sportifs dans des associations multisports (temps partiel/temps plein)

Educateurs sportifs spécialisés/entraîneurs dans une association unisport en fonction de leur spécialité et de leur option fédérale

Educateurs sportifs dans une collectivité territoriale (Organisation Municipale de Sports, Centre de loisirs)

Educateurs sportifs dans des structures scolaires ou périscolaire, des campings, des maisons de retraite ou des institutions médico-sociales.

Les éducateurs ont généralement un statut de salarié, mais peuvent également (selon leur expérience) être travailleurs indépendants ou gérants d'entreprise.

Le diplômé peut se présenter au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la fonction publique territoriale.

L'animateur BP JEPS exerce en autonomie son activité d'animation. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Poursuite d'études :

- ⇒ ETAPS/OTAPS
- ⇒ DEJEPS
- ⇒ STAPS